

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Saint-Barthélemy
Le mardi 12 novembre 2024
18h30 au gymnase du pavillon des Érables ou en [TEAMS](#)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'**École Saint-Barthélemy**,
tenue le mardi 12 novembre 2024, à 18h30, au gymnase du pavillon des Érables.

PRÉSENTS :

Selma Laroussi, parent DÉ
Marianne Jacques, parent DÉ
Mélanie St Hilaire, parent DÉ
Ophélie Scott, parent SA
Mireille Gamache Brabant, parent SA
Sophie Froment, parent SA
Maxime Desjardins-Carrière, parent SA/DÉ
François Aubry, parent SA

Josée Bélanger, enseignante, DÉ
Nathalie Côté, enseignante, SA
Isabelle Couture, enseignante DÉ
Hervé Riopel, enseignant, DÉ
Jessie Duvivier, SDG
Marcela Munoz, SDG
Leslie Lemberger, parent SA

Formant quorum sous la présidence de Marianne Jacques, Présidente du CÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Amélie Pelletier-Houde – Direction

Brigitte Laurin – Direction adjointe

MEMBRES ABSENTS :

Isabelle Janisse, enseignante, SA

--

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Marianne Jacques, déclare la séance ouverte. Il est 18h37.

2. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE

La présidence, Marianne Jacques, désigne Mélanie St-Hilaire comme secrétaire d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Bélanger que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé. **APPUYÉ PAR** Ophélie Scott.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-12/11/2024)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
2. Désignation d'un ou d'une secrétaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance 30 septembre 2024
 - 4.1.1. Suivi au procès-verbal Précisions concernant le cadre obligatoire et/ou facultatif des sorties
5. Parole au public
 - 5.1. Observateurs - (5 mins)
 - 5.2. Parole à la représentante du Comité de Parents - (5 mins)
6. **Points nécessitant une discussion/ approbation/ adoption - (55 minutes)**
 - 6.1. [Plan triennal de répartition et de destination des immeubles \(PTRDI\)](#)
 - 6.2. Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur)
 - 6.3. Planification des contenus en orientation scolaire et professionnel (COSP) au 3e cycle
 - 6.4. Présentation du budget annuel de l'établissement
 - 6.5. Budget « Aide aux parents »
 - 6.6. Consultation sur les critères de sélection de la direction
 - 6.7. Activités nécessitant une contribution financière SAGARD en classe maternelle ([modification apportée en séance tenante](#))
7. Points d'information/rapports/rappels - (35 minutes)
 - 7.1. Suivi du Plan de lutte
 - 7.2. Point d'information sur Les classes de cheminement particulier de formation (CPF) au secondaire
 - 7.3. Travaux territoire scolaire
 - 7.4. Modalités d'évaluation par matières et par compétences
 - 7.5. Plan de rattrapage & Tutorat/ aide à l'apprentissage
 - 7.6. Rappel : Formation obligatoire pour les membres du CÉ
 - 7.7. Point d'information sur la soirée cinéma de la Fondation ([modification apportée en séance tenante](#))
8. Varia – Points divers
9. Levée de la séance

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par Selma Laroussi que le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024 soit approuvé avec dispense de lecture et sans modifications. **APPUYÉE PAR** Jessie Duvivier.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-12/11/2024)

4.1 Suivi au procès-verbal

Amélie Pelletier-Houde, directrice, donne des précisions concernant le cadre obligatoire et/ou facultatif des sorties. Il revient à sa délégation de pouvoir, en regard des projets de classe, des planifications et des contenus enseignés de déterminer si la sortie est obligatoire ou facultative pour les élèves. Elle mentionne que dans un contexte de sortie obligatoire, les parents seront informés de la sortie mais que l'autorisation parentale n'est plus obligatoire. Contrairement à une sortie jugée facultative, l'autorisation parentale sera nécessaire.

- Modifications à apporter au PV du 30 septembre 2024 :
 - o Changer le nom de l'école dans l'entête pour Saint-Barthélemy

5. PAROLE AU PUBLIC/ PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

Sophie Froment, parent Sagard, à titre de représentante du comité de parents :

- Nombre de parents participant aux rencontres = 166, représentant ainsi 166 écoles.
- Thème abordé lors de la rencontre du 28 octobre 2024 : discussion entourant la situation de l'École Bedford.

Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ) est un OSBL qui soutient les parents du réseau scolaire québécois dans leur rôle de parent dans le cheminement académique de leurs enfants. Plusieurs offres aux parents dont un service direct d'accompagnement et d'assistance des parents par téléphone et courriel; Des formations et informations sous forme de guides, de conférences, d'ateliers, de séminaires, vidéos et plus encore.

6. POINTS NÉCESSITANT UNE DISCUSSION/ APPROBATION/ ADOPTION

6.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI)

Amélie Pelletier-Houde, directrice, informe le CÉ que le Plan triennal de Répartition et de Destination des Immeubles (PTRDI) doit être consulté chaque année. Ce plan cherche à attester l'allocation de l'immeuble, de l'école, et de ses locaux. Le CSSDM peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Sont présentées les données d'occupation actuelles et prévisionnelles pour les trois années à venir. Le formulaire prévu à cet effet est consulté par tous les membres du CÉ et rempli séance tenante.

Le bâtiment de l'école Saint-Barthélemy, au pavillon des Érables comporte 24 locaux pouvant accueillir 432 élèves. Actuellement, le taux d'occupation est de 96 %. Les prévisions indiquent que ce taux sera maintenu pour les trois prochaines années.

Tandis qu'au pavillon Sagard comporte 16 locaux pouvant accueillir 288 élèves. Actuellement, le taux d'occupation est de 88 % considérant que 14 classes sont formées et qu'il y a 304 élèves au programme International. Les prévisions stipulent également que ce taux sera maintenu pour les trois prochaines années.

La question concernant la capacité d'accueil du pavillon SAGARD a été transmise au CSDM dans le cadre du PTRDI. Lorsque la direction aura un retour, elle avisera le CÉ.

6.2 Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur)

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit, à son article 87, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la directrice de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction et dont les détails sont joints au tableau des sorties.

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des activités éducatives mentionnées.

Adoptée à l'unanimité (03-CE-12/11/2024)

6.3. Planification des contenus en orientation scolaire et professionnel (COSP) au 3e cycle

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit, à son article 85, que le conseil d'établissement approuve la planification des contenus en orientation scolaire et professionnel.

CONSIDÉRANT que Les contenus en orientation scolaire et professionnelle sont des apprentissages obligatoires depuis 2017 pour tous les élèves du 3e cycle du primaire au 2e cycle du secondaire (*Instruction annuelle 24-25*, p. 2). Ces contenus développent chez l'élève une meilleure connaissance de soi, le préparent à faire des choix personnels et scolaires et engendrent une réflexion à l'égard de son avenir et des transitions qu'il vivra. Ainsi, en plus de contribuer à la motivation et à la persévérance scolaire, les COSP sont un important levier au bien-être et à la réussite éducative des élèves.

Il s'agit d'un programme incontournable en lien avec les orientations du PEVR et un moyen en réponse aux objectifs de diplomation et de qualification des projets éducatifs.

CONSIDÉRANT La planification préparée par les enseignant.e.s du 3e cycle a été déposée à la direction et dont les détails sont joints au tableau préalablement transmis au CÉ.

IL EST RÉSOLU d'approuver la planification des contenus des COSP.

Adoptée à l'unanimité (04-CE-12/11/2024)

6.4. Présentation du budget annuel de l'établissement

Amélie Pelletier-Houde, directrice, informe les membres du CÉ du budget annuel de l'établissement. En date du jour, les données budgétaires indiquent que les dépenses régulières suivent leur cours et à un bon rythme. Pour le moment, il n'est pas envisagé que le budget soit en dépassement ou en déficit. Le budget pro forma sera présenté au mois de juin aux membres du CÉ.

Amélie Pelletier-Houde, directrice, informe les membres du CÉ que certaines factures des années précédentes ont été impayées. En raison de ce constat, une démarche est établie avec le Service des ressources financières du CSSDM pour corriger la situation.

6.5. Budget « Aide aux parents »

Amélie Pelletier-Houde, directrice, informe le CÉ du budget dont dispose l'école pour offrir des ressources aux parents. Ce budget cible habituellement les parents d'élèves préscolaires. Historiquement, des conférences ont été offertes aux parents, notamment une conférence portant sur l'anxiété de performance chez les jeunes, le passage du primaire au secondaire.

Amélie Pelletier-Houde, directrice, indique que des propositions de ressources à l'intention des parents seront présentées au CÉ du mois de janvier afin de prendre une décision sur l'allocation du budget.

6.6. Consultation sur les critères de sélection de la direction

Marianne Jacques, présidente, informe que cette consultation a été initiée par le Centre de services scolaires de Montréal (CCSDM). Son objectif est de déterminer les critères de sélection pour le poste de direction d'école. Une proposition de réponses aux questions a été préparée à l'avance et partagée avec les membres en tant que matériel préparatoire. Ce document a été discuté durant la séance. Marianne Jacques propose de remplir le formulaire en ligne à partir des éléments abordés lors de cet exercice.

Adoptée à l'unanimité (04-CE-12/11/2024)

6.7. Activités nécessitant une contribution financière SAGARD en classe maternelle

Nathalie Côté, enseignante du préscolaire, présente une demande de contribution parentale pour une activité de yoga pour les deux classes de maternelle. Le coût total de l'activité serait de 551,88\$ soit 15,77\$ par élèves pour 3 ateliers de yoga par groupe. Considérant qu'il s'agit d'une contribution parentale élevée et ce, en plus des contributions demandées précédemment, le CÉ souhaite diriger cette demande à la Fondation de l'école Saint-Barthélemy.

7. POINTS D'INFORMATION/RAPPORTS/RAPPELS - (35 MINUTES)

7.1 Suivi du Plan de lutte

Le Plan de lutte contre la violence et l'intimidation doit être évalué annuellement. Les questionnaires ont été obtenus auprès des élèves de 3^e-4^e-5^e et 6^e année au pavillon des Érables et auprès des élèves de tous les niveaux au pavillon Sagard. Les questionnaires seront analysés. Le Plan de lutte sera présenté au CÉ de mai ou juin pour son évaluation et sa révision.

7.2 Point d'information sur Les classes de cheminement particulier de formation (CPF) au secondaire

Les classes de cheminement particulier de formation (CPF) n'ont pas été « fermées » comme le stipulent les manchettes des dernières semaines. Le modèle demeure un service offert et nécessaire en réponse aux besoins de certains élèves. Les actions en cours s'inscrivent dans le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), qui vise notamment à ce que tous les parcours mènent à une première diplomation ou qualification.

Chaque élève est dirigé dans le parcours répondant le mieux à ses besoins. En d'autres mots, le bon élève dans le bon parcours pour assurer sa réussite éducative.

Les critères de classement dans les classes CPF demeurent les mêmes que les années antérieures et sont appliqués rigoureusement :

- *Les élèves ayant des échecs en mathématiques ET français au 3e cycle du primaire sont dirigés vers les classes CPF au secondaire.*

L'équipe de Saint-Barthélemy a toujours travaillé en adéquation avec les balises et critères donnés.

7.3 Travaux territoire scolaire

Durant les travaux routiers, une belle collaboration a été établie avec le service des travaux, la police communautaire du SPVM et l'école. Cette collaboration a permis des communications régulières et a permis d'assurer la sécurité des élèves autour de l'école. Les travaux ont été complétés une semaine avant la fin prévue.

7.4 Modalités d'évaluation par matière et par compétence

Toutes les informations relatives aux modalités d'évaluation seront transmises par voie de communiqué. Il y a deux évaluations par année pour les matières suivantes : éducation physique, CCQ, arts et musique.

7.5 Plan de rattrapage & Tutorat/ aide à l'apprentissage

Un Plan de rattrapage a été élaboré avec l'équipe Multi pour offrir à certains élèves un soutien supplémentaire en regard de leurs résultats au bulletin de juin dernier. L'offre de soutien est offerte durant les heures de classe par une ressource enseignante en adaptation scolaire. Ce Plan, qui relève d'une demande du MEQ pour palier à la grève enseignante de l'an dernier, prendra fin le 30 novembre prochain.

Dans un souci de maximiser le soutien aux élèves en difficulté, en plus des services à l'école, une autre mesure financière du MEQ nous permet de poursuivre l'offre jusqu'en juin. L'aide apportée durant les heures de classe sera parfois en sous-groupes de besoins, en accompagnement individuel et même en co-enseignement avec le titulaire. Encore une fois, la planification du service, des élèves ciblés en regard de leurs besoins sera établie par l'équipe d'orthopédagogues, par l'orthophoniste, les titulaires et l'équipe de direction.

7.6 Rappel : Formation obligatoire pour les membres du CÉ

Marianne Jacques, présidente, rappelle aux membres du CÉ qu'il est essentiel que chaque nouveau membre effectue la formation obligatoire destinée aux membres du CÉ. Marianne Jacques doit s'engager à confirmer que chaque membre du CÉ l'a complétée.

7.7 Point d'information sur la soirée cinéma de la Fondation de l'École Saint-Barthélemy

La Fondation de l'École Saint-Barthélemy organise une activité « soirée cinéma » en décembre prochain en guise d'activité de financement. Les enfants pourront écouter un film, alors que les parents peuvent bénéficier d'une section de détente où il sera possible de consommer de l'alcool. Un permis d'alcool sera obtenu auprès de la Ville de Montréal ainsi qu'un permis d'utilisation des locaux de l'établissement sera demandé au CSSDM.

8 Varia – Points divers

Aucun point à l'ordre du jour.

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h44.



Présidence



Direction d'établissement